

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLÉTONS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211917604-20250820-DEL_2025_36c-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/08/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 août, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 13 août 2025

Secrétaire de séance : Fernand ZANETTI

PRÉSENTS : Mesdames, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Stéphanie MAGNE, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Fernand ZANETTI, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

ABSENTS EXCUSES : Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Jeanne-Marie AMOREIRA, Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Francis GUILLOT.

PROCURATION(S) : Sandrine LETOQUIN donne procuration à Fabienne AGNOUX.

Délibération n° 2025-36

Relative au recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Etabli en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique

(12 mois maximum pendant une même période de 18 mois)

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'en prévision de travaux supplémentaires, il est nécessaire de renforcer les services techniques pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Compte tenu des nécessités de service :

- Dans un premier temps le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Agent de maitrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 21 août 2025 au 31 décembre 2025 inclus (maximum 12 mois pendant une même période de 18 mois).
- Cet agent assurera des fonctions Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps complet.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 597 du grade de recrutement.
- Dans un second temps le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Agent de maitrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 01 septembre 2025 au 31 décembre 2025 inclus (maximum 12 mois pendant une même période de 18 mois).
- Cet agent assurera des fonctions Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps complet.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 505 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Membres : 14

Présents : 8

Représenté(s) : 1

Nombre de votants : 9

Exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

Le secrétaire de séance, Fernand ZANETTI



- Le Maire/Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat devant le tribunal administratif de LIMOGES -2 Cours bugeaud, CS 40410-87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.